

**DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS USAGERS DU CFVU
A LA COMMISSION FSDIE – PROJETS**

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 18 MARS 2025,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;

Vu la circulaire « Engagement, encouragement et soutien aux initiatives étudiantes » du 23 mars 2022 ;

Vu la délibération du CFVU de l'UCA N° 2022-05-24-01 du 24 mai 2022 portant modification de la charte du FSDIE ;

Vu la délibération du CFVU de l'UCA N° 2024-03-05-03 du 5 mars 2024 portant désignation des représentants usagers du CFVU à la Commission FSDIE – Projets ;

PRESENTATION DU PROJET

Suite à la perte de qualité de siéger au CFVU de deux étudiants désignés en tant que représentant usagers du CFVU à la Commission FSDIE – Projet, il convient de procéder à l'attribution de ces sièges vacants.

Considérant l'appel à candidatures adressé aux membres du CFVU – Collège USAGERS ;

Considérant les candidatures déposées par Maigane DUCHOSSOY et Noé PACOTTE ;

Considérant que le nombre de candidatures est égal au nombre de siège à pourvoir, il est décidé de ne pas procéder à un vote à bulletin secret ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Monsieur Blaise Pichon, Vice-président Vie universitaire et conditions de travail ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

Article 1

Est désigné :

- Lisa GUILLOT ;
- Émilien THÉRON ;
- Emmy LAURIER ;
- Rémi LAVERGNE ;
- Orlane PLICHON ;
- Andréa DESSIMOND ;
- Rémi TOIRE ;
- Maigane DUCHOSSOY ;
- Noé PACOTTE ;

En tant que représentants usagers du CFVU à la Commission FSDIE - Projets.

Article 2

D'abroger la délibération du CFVU de l'UCA N° 2024-03-05-03 du 5 mars 2024 portant désignation des représentants usagers du CFVU à la Commission FSDIE – Projets.

Membres en exercice : 44

Votes : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 26 mars 2025

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : DELIB_CFVU_20250318_03

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*